



Déclaration préliminaire de l'UNSA Education au CDEN de l'Hérault
jeudi 16 novembre 2017

Monsieur Le Préfet,
Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental,
Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les personnels de la Direction des Services
Départementaux,
Mesdames et Messieurs Les membres du CDEN de l'Hérault,

Notre déclaration préliminaire débutera tout d'abord par un rappel de la date du dernier comité technique spécial départemental, ce dernier a eu lieu le 3 mars 2017, depuis aucune instance technique permettant au dialogue social de s'exercer, sur ces questions techniques, ne s'est réuni dans notre département. Malgré nos demandes réitérées, Monsieur le Directeur Académique n'a pas souhaité convoquer de comité technique spécial départemental dont l'objet aurait été l'étude des mesures d'ajustement permettant la rentrée scolaire, depuis huit mois.

Sans discussions, les mesures d'ajustement concernant la réalisation de la commande ministérielle des CP dédoublés ont éclos sans harmonisation, les dispositifs plus de maîtres que de classes ont été sacrifiés ou maintenus, des moyens supplémentaires provisoires ont été affectés d'ici de là sans pour autant qu'un seuil pivot ne soit communiqué. En résumé, la transparence n'est pas une des caractéristiques de cette rentrée scolaire. Alors que le leitmotiv du Ministre était, « l'école de la confiance », pour les personnels enseignants de l'Hérault, c'est plutôt l'école de la défiance.

Alors que la dotation départementale en poste d'enseignants le permettait, et cela après 4 années de dotations positives, les conditions de travail des élèves et des équipes ne se sont pas améliorées à la rentrée 2017. Les moyens provisoires

accordés aux équipes pédagogiques ont été « missionnés » au dernier moment, voire à quelques heures de la rentrée des classes pour calmer la grogne prévisible des familles. Nombre d'écoles ont constaté la disparition définitive de leur aide administrative et l'accompagnement éducatif a été reporté sans raison, de plus d'un mois, le jour même de la rentrée des classes.

Les collèges du Département n'ont pas été mieux lotis, les ajustements effectués ne répondent qu'à l'urgence de la rentrée et ne corrigent en rien la sous dotation des collèges au détriment des lycées généraux et technologiques, ni la répartition illisible et incohérente de la DHS (dotation horaire supplémentaire), en dehors des établissements de l'éducation prioritaire. L'Unsa-éducation attendra une fois de plus que la prochaine répartition des moyens pour la rentrée 2018 se fasse avec plus d'équité que par le passé.

Par ailleurs, la rentrée dans les collèges est marquée par l'application dans l'urgence et sans moyens de deux textes ministériels :

- l'évaluation de 6^{ème} qui au-delà du très faible intérêt pour ne pas dire intérêt inexistant pour les enseignants, pose des problèmes techniques et organisationnels dans de nombreux collèges du département : la faiblesse du débit internet conjuguée à la lourdeur du site internet mis en place pour faire passer les évaluations, interdit l'utilisation d'internet dans certains collèges pendant de nombreuses semaines pour garantir une bande passante suffisante et monopolise les salles informatiques pour une seule activité sans intérêt pédagogique majeur.
- la mise en place dans l'urgence du dispositif « devoirs faits » dans les collèges. L'application de cette mesure ne sera cette année que parcellaire faute d'avoir été pensée en amont de la rentrée et d'avoir les moyens nécessaires pour payer les personnels (enseignants, AVS, AED). Comment voulez-vous trouver du personnels qualifiés et volontaires sur la base du bénévolat ? Seule l'éducation prioritaire bénéficie de moyens en trompe l'œil puisqu'il s'agit en fait de l'enveloppe de l'accompagnement éducatif ! Ce dispositif ne sera que du saupoudrage là où, réfléchis avec les équipes pédagogiques et financé, il aurait pu avoir du sens. Quand on veut mettre en difficulté un dispositif naissant on ne s'y prend pas autrement.

Pour les personnels des établissements scolaires déjà soumis comme tous les autres fonctionnaires à une vision comptable et stigmatisante de ce gouvernement, « *gel du point d'indice, jour de carence, report du PPCR, augmentation de la CSG* », la rentrée des classes s'est effectuée dans de piètres conditions.

S'ajoute à ce tableau, les dérogations aux rythmes éducatifs, autorisées à la hâte au mois de juillet dernier qui n'ont fait que jeter un peu plus le trouble sur l'organisation de cette rentrée scolaire tant au niveau des équipes qu'au niveau des familles.

Si l'on reprend des éléments de langage sportif, cela s'appelle jouer contre son camp, mais pour quelle raison...

Pour conclure et sans faire de parallèle facile, l'UNSA Education, avec ses partenaires du comité départemental d'action laïque, réitère sa demande d'une plus grande vigilance en direction des « structures d'enseignement privé » hors contrat qui existent dans notre département. En ce sens, un point d'information devrait être mis régulièrement à l'ordre du jour du CDEN.